



CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE

N°2019-26/3ème R/A1- B1

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GUADELOUPE

O B J E T : Débat sur les Grandes Orientations Budgétaires pour 2020

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, siégeant en sa IIIème réunion de 2019, le 15 Novembre

Sous la Présidence de Josette BOREL-LINCERTIN

Les 41 Membres composant l'assemblée :

Présent(es):

M.NAGAU	J.DESSOUT	M-L.BRESLAU
F.MICHELY	G.DAN	R.SENNEVILLE
R.RAUZDUEL	B.MORNAL	S.ENJARIC
J.DARTRON	Clau.BAJAZET	E.GUIOUGOU-FIRPION
A.ARBAU	F.BERNIS	A.AVRIL
C.POLYNICE	J.ANSELME	B.ROBERT LAMPONI
J.BENIN	M.BERNARD	L.COURIOL
M.ETZOL	M.CITRONNELLE	A.ABAILLE
J.MARC	M.SIGISCAR	M-C.SAINT-SAUVEUR
L.MAXIMIN BAJAZET		

Représenté(es):

J.GILLOT	H-P.RAMDINI	C.LERUS
D.NEBOR	N.ERDAN	

Excusé(es):

L.BERNIER	D.DULAC
Clo.BAJAZET	E.CALIFER

Absent(es):

L.GALANTINE	C.CHALUS
J.SAPOTILLE	B.RODES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ou complétée ;

VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

VU l'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités territoriales ;

VU le rapport de Madame le Président du Conseil Départemental ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : Conformément à l'article 107 de la loi Notré du 07 aout 2015, prend acte du débat intervenu sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail, ainsi que sur la structure et l'évolution de la dette de la collectivité au titre de l'exercice 2018.

L'UN DES SECRÉTAIRES



Aurélien ABAILLE



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Josette BOREL-LINCERLIN